



N° BLA/61 - 7 septembre 1965

OPINIONS DE MAROCAINS SUR LES PROBLEMES DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Ces problèmes sont parmi les problèmes de base, cruciaux et urgents, au Maghreb, Ils font partie des préoccupations premières de très nombreux jeunes qui entendent fonder un foyer stable et uni. Nous en avons déjà souvent parlé ici même à propos d'enquêtes sur le mariage, au sujet du voile et de la polygamie, dans l'étude encore d'opinions diverses de Maghrébins sur les mariages mixtes.

Au Maroc, les Pouvoirs publics ne manquent pas de faire porter leurs efforts dans ce domaine (1). L'accès au travail professionnel de la Marocaine revêt un des aspects les plus importants de son évolution (2). La famille marocaine est, comme ailleurs au Maghreb, en pleine mutation (3). La femme refuse là aussi la condition d'infériorité, "l'esprit paternaliste et condescendant que l'homme dit "évolué" manifeste à (son) égard" (4).

Ces simples documents groupés ici montrent quelques aspects seulement de ces problèmes. Opinions diverses à verser au dossier.

I - DES JEUNES MAROCAINS DEVANT LE MARIAGE.

Une petite table ronde organisée par l'hebdomadaire "*Jeune Afrique*" (5) a groupé sept Marocains (quatre, moyenne d'âge 24 ans, suivant des cours du soir à l'Université et dont un est marié avec une Européenne) et Marocaines (trois de 23, 21 et 17 ans, une institutrice et deux secrétaires). Produits d'une société traditionnelle, ces jeunes découvrent l'amour, les problèmes du mariage, les engagements futurs envers une autre personne reconnue comme personne à part entière.

A la question posée : ce problème du mariage vous préoccupe-t-il à cause de votre propre avenir, les garçons répondent, l'un qu'il a réussi à se faire inviter à un mariage pour rencontrer celle qu'il aimait ("car il eût été insolent de parler à son père") et que par l'intermédiaire du beau-frère de la jeune fille il a connu la condition unique : un million de dot à verser !, l'autre que les gens jasant parce qu'il est encore célibataire, les deux autres qu'il y a vraiment quelque chose à changer dans la conception du mariage (on se marie sans se connaître). Les jeunes filles admettent que le mariage a un peu évolué sur le plan juridique depuis l'indépendance, mais pas suffisamment cependant dans les campagnes où les gens ne sont pas au courant des lois nouvelles ou refusent de les appliquer et attribuent au Coran ce qui est purement traditionnel. "Le divorce, dit Leila, c'est le problème crucial. Qu'un mari puisse, du jour au lendemain, nous répudier à son gré montre bien ce qu'est, dans notre société, la femme !"

La dot est encore un autre problème. Cette dot que le fiancé doit verser à la famille de la jeune fille, estimez-vous qu'elle doit être purement symbolique ? (6). Les garçons semblent nettement contre, tandis que les filles sont plus modérées. "Il faut supprimer le mariage-achat, dit Abdellatif, généraliser le mariage-union. Actuellement, dans la bourgeoisie surtout, on se marie à coups de

millions". "C'est le mariage-confort, le mariage-affaire qu'il faut changer, dit Haarem. Or, au contraire, les campagnes imitent les villes". "Les familles et les filles font de la dot une question de prestige et d'honneur", précise Amine.

"Quand le mariage résultera de l'accord des jeunes et non des négociations familiales, rétorquent les garçons, la dot passera de mode. Les filles se vendent, les garçons s'endettent pour les acheter. C'est scandaleux. La dot, c'est une manifestation de méfiance envers le fiancé : une garantie de son sérieux. "

"Je connais des parents libéraux, dit Mohammed, qui n'avaient pas exigé de dot. Eh bien, deux semaines après le contrat de fiançailles, le garçon a rompu il avait peur qu'une telle générosité ne cachât un piège. "

Le manque de liberté dans le choix est bien connu. "Nous sommes si habitués à respecter notre père que nous avons du mal à refuser son choix. Trop souvent, il en profite encore". Tous disent ne pas vouloir accepter un mariage "arrangé". Mais des garçons craignant que les jeunes citadines ne soient pas sérieuses retournent au "passé" et vont se marier selon la tradition. "Trop souvent, dit Abdellatif, l'évolution chez le garçon n'est qu'apparente : il demeure le produit de son milieu. Il a du mal à s'opposer à sa famille et finit par être tiré en arrière par elle".

Le problème de la mixité est loin d'être résolu et pourtant une saine mixité aiderait à des fiançailles et des mariages plus sérieux.

"La Marocaine, dit justement Leila, ne se trouve jamais avec des garçons. Elle ne sort pas de sa coquille. Les familles l'ont habituée à baisser le front dès qu'un homme est là, à se taire. Alors même une fois sortie de sa famille, le tabou demeure. "

"Les garçons, dit Naïma, ne voient pas dans les filles des égales sur le plan de la discussion, sur le plan des idées. Jamais ils ne supposent qu'elles pourraient avoir quelque chose à dire. "

La jeune fille n'a pas de personnalité, dit un garçon. C'est la faute du milieu, lui répond-on.

"Où donc les garçons auraient-ils appris à traiter les filles en camarades ? demande Mohammed. Depuis l'enfance les uns et les autres vivent dans un milieu où la ségrégation par sexes est la loi. C'est aux filles à prendre l'initiative. Sinon comment en sortir ?"

"Dans notre milieu, explique Naïma, quand ils voient une fille passer dans la rue aux côtés d'un garçon, les gens imaginent qu'ils parlent de rapports amoureux. Ils sont obsédés !"

"Ils", c'est-à-dire le milieu. "Même si un garçon admettait le flirt pour les filles, son milieu ne l'admet pas et il finit par en être influencé". "Il faut des écoles mixtes, des voyages en commun, des associations culturelles. Sinon, impossible d'en sortir" (Abdellatif). En tout cas, les filles trouvent, injuste que le garçon ait toutes les libertés et la fille aucune.

"J'avoue que je suis injuste, continue Mohammed, mais je n'admettrais pas d'épouser une fille qui ne soit pas vierge. "

"C'est une des raisons, dit Haarem, pour lesquelles les garçons retournent se marier dans leur région d'origine. L'autre raison est que le mariage varie selon les régions. Un Fassi n'épouse pas une Aroubia. Un Soussi n'épouse pas une Fassia. C'est très grave. Grave aussi la marée des divorces qui, en ville, remplacent la polygamie rurale. "

A mesure que l'homme accède à une situation meilleure sur le plan professionnel, il veut épouser une fille plus jeune, plus riche, plus instruite, plus brillante. Il abandonne la pauvre première épouse. Mais l'évolution touche pour l'instant un milieu très restreint. "Nous, dans notre milieu, dans notre génération, expliquent les garçons, nous sommes les pionniers, les cobayes".

Le mariage mixte ne manque pas d'être évoqué puisque l'un des Marocains a épousé une Française et qu'Amina a pour mère une Européenne. Ce qu'elle pense du mariage mixte ?

"Je considère, dit-elle, que j'ai de la chance d'être issue d'un mariage mixte : je suis plus libre, mieux comprise de mes parents. Ainsi je suis fiancée, et ma mère me comprend, elle me laisse libre de voir mon fiancé, de sortir avec lui. "

"Pourquoi les Marocains peuvent-ils épouser des étrangères tandis qu'aucune de nos familles n'admettrait qu'une Marocaine épouse un étranger ?", demande Naïma.

On sait que l'Islam interdit précisément le mariage d'une musulmane avec un non-musulman mais permet celui du musulman avec une femme prise parmi les Gens du Livre (Juifs et Chrétiens). En tout cas, Amine, qui a oublié que sa mère est européenne, dit curieusement :

"Je trouve ces mariages mixtes injustes pour les Marocaines. Qu'avons-nous de moins que les étrangères ? Et ce sont généralement les garçons les plus libres d'esprit, les plus compréhensifs, qui épousent des Européennes. Ainsi les Marocaines perdent une chance d'évoluer. La promotion de la femme marocaine en souffre. Si ces mariages étaient rares, je ne dirais rien. Mais ils augmentent. "

Pourquoi as-tu épousé une Française ? demande-t-on à Harold. "Parce que je l'aimais, répond-il, et non pour manifester des principes !"

A la fin de cette table ronde, les jeunes avouent qu'ils sont contents d'avoir pu parler de ces problèmes. Ils savent qu'ils ont "choqué les traditions", qu'il y aura des discussions, des protestations. Ils voudraient susciter un mouvement d'opinion.

D'autres jeunes ont écrit justement au même hebdomadaire pour dire leur opinion :

"Les problèmes de mariage qui se posent aux jeunes Marocains sont très complexes. Ils se posent dans tous les pays de religion musulmane. Parlons de celui de la dot, par exemple. Elle ne peut du jour au lendemain être abolie, mais je pense que tout en conservant cette obligation de la dot, on pourrait diminuer sa valeur pour la stabiliser à un chiffre abordable par toutes les classes de notre société. Il est impensable qu'au XX^e siècle, deux jeunes gens qui s'aiment et veulent se marier se voient barrer la route du bonheur par une histoire de coutumes anciennes ou celle de billets de mille" (Barry El Hadj, n° 212, du 27/12/64).

Un autre Marocain, Ahmed Ben Mohammed, de Marrakech entend apporter des précisions sur ce qui a été dit :

"Droits du mari : disposer de sa femme comme il l'entend, l'empêcher de travailler, de sortir... n'avoir aucun compte à lui rendre, la battre quand il veut. La tromper, amener une deuxième femme sans qu'elle puisse intervenir ou donner son avis. La répudier sans qu'elle ait un mot à dire, comme une servante ou un animal, après un jour, ou une semaine ou trente ans de mariage.

Droits de la femme : pratiquement aucun.

Devoirs de la femme : accepter la charge de la famille, les coups et les injustices du mari. Dès qu'elle consent légalement au mariage elle devient la "chose" du mari. Elle n'a plus de personnalité propre. Elle subit la seconde, la troisième et quatrième femme de son mari sans pouvoir juridiquement protester. En aucun cas, la femme marocaine n'a le droit de demander le divorce, sauf si elle est abandonnée pendant une très longue période par son mari.

La dot : le père de famille ayant une jeune fille à marier ne peut la donner à un étranger sans garantie. La loi permettant au prétendant de lui renvoyer sa fille flétrie physiquement et moralement par la répudiation, le père cherche inconsciemment, en demandant une forte dot, à trouver un mari sérieux. A signaler qu'une femme déjà divorcée ne demande presque pas de dot à son second mari.

Mariage mixte : l'étrangère se marie sans demander de dot parce qu'elle sait qu'en cas de mésentente elle aura son mot à dire pour un éventuel divorce et qu'elle aura une pension alimentaire. Nous constatons donc que l'arrière-pensée de la séparation est présente avant tout mariage et le conditionne énormément. Une fois les lois modifiées pour le bien de la femme tous ces problèmes mineurs disparaîtront d'eux-mêmes" (ibidem).

Un Marocain de Casablanca parle de la mixité et du complexe d'infériorité des filles à cause des tabous de la société. Il cite une pièce de théâtre écrite par un de ses compatriotes Z. Benziane, "Le bal des perdus", pour dire qu' "il n'y avait plus rien à raccommorder, plus rien à attendre, plus rien à espérer..." (n° 213, du 3/1/65). Un autre ironise sur la dot : "Celui qui paye, disent les parents, assure certainement le bonheur de la fille". "Dites-moi de grâce, ô honorables papas et respectables mamans de "bonnes familles", combien vaut le kilo d'amour ? Je voudrais bien faire mon compte avant... d'aimer une jeune femme musulmane !" (n° 218, du 7/2/65).

Un ménage (M. et Mme Lhassani, Ouezzane) tient à donner son point de vue sur la dot (n° 223, du 14/3/65). "Il serait faux de penser qu'elle garantit l'avenir de la femme. Seul, à notre avis, un amour réciproque garantit l'amour conjugal". Et ce foyer continue plus loin :

"Plus l'on encourage la dot, plus l'on encourage les mariages mixtes, et n'oubliez surtout pas, musulmans acharnés, que vous encouragez aussi la prostitution qui prend de jour en jour plus d'ampleur dans notre pays. Combien de jeunes préfèrent demeurer célibataires, plutôt que de se casser la tête à marchander le montant exagéré d'une dot ! Après tout on n'a pas tous le sens du commerce !"

Remarquons en passant que si le Code marocain (Livre I, Du mariage, appliqué à partir de janvier 1958) dit que "la fixation d'un sadaq (dot) donné par le mari à l'épouse est obligatoire (et que) tout accord impliquant la suppression de ce sadaq est interdit (ch. II, art. 5, cf. le ch. IV, Du sadaq), les textes concernant le divorce (Livre II, ch. II) donnent quand même quelques droits à la femme, contrairement à ce que pense le correspondant cité plus haut. La répudiation existe toujours (ch. I) mais les cas valables ont été restreints. Quant au divorce, l'épouse peut le demander pour défaut d'entretien, vice rédhibitoire, sévices, absence du mari, serment de continence du mari et délaissement de sa femme. La polygamie est admise légalement mais le Code la soumet à des conditions très sérieuses qui en limitent l'usage. Il peut en outre être stipulé dans l'acte de mariage que l'époux n'acceptera pas d'autre femme (Livre I, ch. V, art. 30 et 31).

Mais autre chose les textes, autre chose les réalités. Dans son ouvrage sur "*La femme algérienne*" (Paris, 1964), M'rabet Fadéla écrit aussi au sujet de l'Algérie que "l'écart est tel entre les textes et les faits que tout se passe comme si les textes n'existaient pas : dans l'approche des réalités vécues on les négligera sans dommage" (p. 15).

II - "LE BILLET DE HABIBA" DANS L'HEBDOMADAIRE "*AL ISTIQLAL*".

Arrêtons-nous cependant à d'autres textes, au "billet de Habita" qui paraissait dans l'hebdomadaire "*Al-Istiqlal*" en 1961-62, dirigé par Allal el Fassi de tendance "intégriste" mêlée de réformisme. Ces billets de la femme marocaine ne présentent en fait rien d'original sinon parfois un ton un peu condescendant et moralisateur avec quelques accents de "triomphalisme" ici ou là. Quelques flashes sur ces articles :

La personnalité de la Marocaine et l'imitation de l'Occidentale (25/11/61) tel est le thème que l'on retrouve du reste dans d'autres journaux.

"Il est relativement facile à la femme marocaine d'avoir sa personnalité propre. L'Islam lui a préparé le terrain en lui réservant une place importante dans la société, en lui reconnaissant une certaine autonomie et en lui accordant une liberté d'action que ne connut l'Européenne qu'à la fin du siècle dernier. Cependant nous ne pouvons pas affirmer que nos femmes et nos filles en ont profité, car dans la société l'harmonie et l'équilibre sont des secrets de réussite méconnus chez nous.

Les Marocaines instruites n'ont reçu ni la même éducation ni la même culture. Nous avons les "occidentales" et les "traditionnelles" et les différences entre les deux

formations ont été poussées à leur extrême par le protectorat, de sorte que pratiquement il y a entre elles opposition et divorce."

Il faut promouvoir et répandre la culture musulmane, soustraire les femmes "aux inconvénients de la civilisation européenne très matérialiste tout en les laissant bénéficier de ses avantages".

"Dans la rue, à l'école, partout, la jeune fille marocaine livrée à elle-même essaie d'imiter sa camarade, l'Européenne, car elle se rend compte qu'on porte généralement plus d'estime à l'Européenne. Elle fait alors tout son possible pour lui ressembler dans sa tenue, sa beauté, ses goûts et ses activités mondaines. Bien sûr, pour aller de l'avant il faut passer par cette période transitoire, mais ne point s'y arrêter. (...) Profite de l'expérience des autres, chère sœur, et si tu veux imiter l'Européenne imite-la dans ce qu'elle a de plus noble et de plus louable. N'oublie jamais que tu as une importante mission à accomplir. "

L'éducation sociale de base est nécessaire à la femme si elle veut être à la hauteur de sa tâche (2/12/61). Principes d'hygiène, d'éducation des enfants, de tenue du foyer, etc. doivent être appris avant de vouloir faire de la philosophie. "La culture est absolument indispensable mais elle ne nous empêche pas d'être en même temps de bonnes femmes d'intérieur, bien au contraire".

"Ce n'est qu'au terme de cette éducation sociale que nous pouvons, nous les femmes, demander certains droits politiques. Laissons la situation mûrir, laissons-la venir à nous, car là aussi il faut une préparation et une éducation de longue haleine. Bien sûr, certaines de nos sœurs sont déjà prêtes à utiliser à bon escient et mieux que bien des hommes les droits ou avantages politiques, mais c'est une minorité et leur nombre est pour le moment trop faible. Il faut penser à l'écrasante majorité de femmes qui vivent retirées dans leur foyer, accomplissant leur besogne quotidienne de mère et de maîtresse de maison, se suffisant de peu, menant un bas niveau de vie et luttant crânement sans cesse pour subvenir à leurs besoins. Allez dans ces conditions leur parler de cinéma, de danse et de littérature. "

Les femmes célèbres du Maghreb (9/12/61), thème connu comme celui des femmes célèbres de l'Islam, avec un certain nombre de noms plutôt obscurs. Bref,

"Nous trouvons la femme marocaine à travers les âges au sommet de la célébrité et de la science comme nous la trouvons ignorée et obscure. Les hommes ont leur part de responsabilité dans ces fluctuations. Il ne faut pas laisser la rue et les commérages prendre la part prépondérante dans l'éducation de la femme. "

Les droits de la femme (16/12/61)

"Les droits que la femme dans les pays d'Occident n'est arrivée à obtenir qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle ont été accordés par l'Islam depuis près de quatorze siècles. En effet, la femme musulmane possède en principe l'autonomie de sa personne et occupe une place importante dans la société, avec autant de devoirs que de droits."

Quand la femme élève sa voix pour réclamer ses droits elle ne fait donc qu'inciter l'homme à retourner aux sources religieuses. L'équilibre que l'Islam a voulu créer a été rompu par l'incompréhension de l'homme. Certes, l'Islam a accordé une priorité à l'homme dans l'organisation et la décision, au sein de la famille, mais "l'homme au Maroc a profité de cette situation avantageuse pour pousser à l'excès ce droit de priorité et détruire pratiquement l'harmonie du couple".

"Un autre exemple précis, c'est celui de la polygamie. Pour l'Islam, la polygamie est un pis aller, mais elle garde une valeur sociale, car elle essaie de résoudre certains problèmes de la société qui se posent à des moments précis, en particulier au lendemain des guerres. Le drame social allemand de l'après-guerre a été causé par les huit millions d'Allemandes adultes qui ne pouvaient prétendre à un mari. La polygamie devient parfois une nécessité imposée par les événements. Les conquêtes de l'Islam aux premiers siècles de l'Hégire ont coûté cher en hommes et c'est dans ces circonstances exceptionnelles que la polygamie a été un remède

beaucoup plus qu'un mal." (7).

Durant l'été 1959 une enquête fut menée parmi les volontaires de la "Route de l'Unité" au Maroc. Publiée en mars 1960 dans "*Al Istiqlal*" elle indiquait que parmi ces jeunes, dont une très forte majorité venait du monde rural, 43 % étaient partisans de la polygamie, mais 19 % seulement de la répudiation unilatérale.

La femme doit être réaliste dans ce qu'elle fait (3/2/62). Trop souvent, dit le billet, elle est inconstante, idéaliste, "n'arrivant pas à fixer longtemps son attention et son esprit sur les moments concrets qu'elle vit et au moment où elle les vit". "Elle constitue par l'imagination un monde à elle sans rapport avec la réalité". Elle ne peut donc organiser sa vie d'une façon normale, ce qui entraîne des drames de foyer. Ainsi :

"Dans un foyer qui traverse une crise parce que le mari a perdu sa situation ou parce qu'il a essuyé un échec cuisant; la femme ne cesse de se rappeler le passé, de l'embellir, d'en faire presque un mythe malgré elle, oubliant de poser nettement le problème et d'essayer de dénouer la crise. "

Suivent des conseils pour que la femme soit vraiment le stimulant pour l'homme et "un facteur décisif du succès".

Le divorce (17/2/62) est considéré comme une arme redoutable que les maris ont à leur disposition.

"Les cas de divorces au Maroc sont extrêmement nombreux et ne reposent pas toujours sur des motifs logiques ou sérieux. Une colère de monsieur parfois, un simple caprice seulement et nous voilà, nous les femmes, divorcées par la magie d'un seul mot. Si extraordinaire que cela paraisse, nous assistons quotidiennement à ce genre de choses sans possibilité de réagir. Le Code de statut personnel dans toute une série d'articles condamne cette pratique et bien que l'Islam n'ait accepté le divorce qu'en cas de nécessité absolue, lorsque tout espoir de vie conjugale est réellement perdu, la réalité est tout autre. "

"... Nous ne devons pas rester les mains liées devant cette menace permanente qui détruit les foyers et mine l'équilibre social. Il faut que les citoyennes luttent pour exiger des autorités compétentes une législation du divorce plus humaine et plus proche de l'Islam. "

Un appel aux intellectuelles (1/5/62) pour leur dire de ne pas continuer à vivre dans leur tour d'ivoire, repliées sur elles-mêmes, ou ne s'intéressant parfois qu'à des sujets de conversations axés sur les toilettes et les frivolités. "Cette stérilité de l'esprit fait douter de l'efficacité de l'instruction chez certaines de nos compatriotes",

"Si vous pouviez réunir autour de vous ou contacter d'une manière ou d'une autre les femmes pour leur prodiguer vos conseils et les entretenir sur des sujets d'actualité. L'école est vide à la sortie des classes, c'est un endroit idéal pour rassembler les mères des élèves et leur inculquer des notions élémentaires de civilisation moderne. Ne dites pas surtout qu'il y a déjà des associations et des réunions de femmes qui visent ces objectifs. Il n'y en a jamais trop et celles qui existent n'ont qu'une audience restreinte. Certaines d'entre elles, même, sont empreintes de snobisme et ainsi elles s'écartent de leur but. D'autres soignent leur réputation, s'intéressent au formalisme et négligent le travail en profondeur. "

Attention aux mariages précoces titre un billet suivant (23/6/62). Une des causes de la destruction des foyers, lit-on, c'est l'extrême jeunesse des conjoints.

"Sur le boulevard, combien de fois l'on croise de jeunes épousées à talon haut qui seraient bien mieux pour quelques années encore dans leur blouse d'écolière que dans la traîne de la mariée. On se marie jeune pour deux raisons : d'abord pour avoir des enfants alors qu'on est en pleine force de l'âge, en second lieu pour éviter aux intéressées de tomber dans la débauche."

"... Ceux qui se marient dans l'âge adulte comprennent plus vite les réalités concrètes de la vie. Ils sont assez mûrs pour aplanir rapidement les difficultés qui peuvent naître entre eux. Je citerai l'exemple typique de la femme-enfant qui court chez ses parents dès que son mari est parti au travail. Elle ne peut rester seule, elle ne comprend pas le sens des responsabilités. Elle cherche appui et conseil qu'elle suit aveuglément. L'arbre trop jeune ne peut encore porter des fruits lourds. L'on comprend maintenant pourquoi la proportion de divorces parmi les jeunes épousées est la plus importante. Il serait temps de trouver remède à cette plaie sociale ou du moins limiter les dégâts. Et pour commencer que la jeune fille se marie après la vingtaine et non à l'âge de l'adolescence. "

Selon, le Code marocain l'aptitude au mariage s'acquiert pour l'homme à 18 ans révolus, pour la femme à 15 ans révolus (Livre I, ch. II, art. 8). La Tunisie est revenue sur l'article 5 de son Code (mêmes âges qu'au Maroc) pour fixer l'âge de la capacité au mariage à 20 ans révolus pour l'homme et 17 ans révolus pour la femme (décret du 20 février 1964). En Algérie, la loi Sid Cara interdisait en 1962 le mariage des filles avant l'âge de 15 ans ; le 25 juin 1963 un décret fixait l'âge minimum de 16 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons.

L'éducation de l'enfant (8/9/62) se fait à l'école mais aussi et surtout à la maison, lit-on dans un billet qui essaie d'alerter les parents sur le problème. "Un pays ne peut être évolué que si la femme prend en main l'instruction et l'éducation des jeunes. Or nous assistons presque impuissants à la moitié d'une génération qui monte dans l'ignorance et l'analphabétisme". Dans un autre billet (3/11/62) on cite des chiffres catastrophiques des résultats du Bac : 112 reçus sur 2.223 inscrits et, se basant sur une enquête de Alaoui Naïma, on tente de déterminer les causes de cet échec : programmes de plus en plus difficiles, bilinguisme. Le titre de l'article est significatif : "Je préfère une tête bien faite à une tête bien pleine".

Citoyenne, réponds : présente ! tel enfin un dernier billet (10/11/62) qui incite les femmes à se faire inscrire sur les listes électorales et aller voter : "Tu dois t'en acquitter (du devoir électoral) aussi normalement que du devoir quotidien. Tu te feras inscrire sur les listes en citoyenne libre consciente de sa place dans la nation et de son devoir civique, en citoyenne qui ne refuse rien pour que vive son pays une vie meilleure".



Ces conseils et ces réflexions ne manquent certainement pas de bon sens et d'à-propos. Mais faut-il encore que cela soit "monnayé" parmi les femmes, à travers l'éducation de base, autrement ces belles considérations en resteront au niveau des textes et des motions. Nous avons vu (8) que, lors d'une enquête menée auprès de jeunes adultes marocains, l'accent était mis justement et en premier lieu sur le rôle et le statut social de la femme en tant que personne, en tant qu'élément moteur de l'évolution, comme objet et sujet de relations affectives et en tant que membre d'un couple hétérosexuel composant une cellule conjugale. Une prise de conscience de tous ces problèmes est donc heureusement en marche.

ADDENDUM

UNE JEUNE FRANÇAISE DANS LA MEDINA DE RABAT

Extrait d'une interview parue dans la revue "*Confluent*", n° 10, nov. déc. 1960, pp. 659-670. Une jeune Française a passé plusieurs mois dans la médina de Rabat afin de préparer un diplôme d'études supérieures. Ce qu'elle dit des coutumes, habitudes, rites religieux, etc. est fort instructif. Retenons quelques notations sur les jeunes femmes :

Une fois le contrat passé et les fiançailles faites, les jeunes gens se voient-ils ?

"Oui, le jeune homme et la jeune fille se voient soit chez leurs parents, soit dans d'autres familles, quelquefois ils sortent ensemble. Mais ce qui est à noter, c'est qu'il y a un certain nombre de choses qu'on ne dit pas à son fiancé et un certain nombre de problèmes qu'on n'évoque pas avec lui. Or, ce sont justement les problèmes qui auraient besoin d'être étudiés et examinés ensemble. Ce n'est pas valable

seulement pour les fiancés, mais aussi après le mariage. Les femmes se créent tout un monde à part que le mari semble ignorer complètement. Une fois j'en ai parlé à des jeunes gens qui ont été très étonnés des préoccupations que pouvaient avoir les femmes entre elles. "

Quelles sont ces préoccupations ?

"Par exemple une jeune fille que je connais, se posait des problèmes de sorties. Elle voulait que son fiancé la laisse sortir, et déjà maintenant il était assez sévère à ce sujet, or, cela l'ennuyait beaucoup. De cette question, elle ne lui a jamais parlé. Il se posait pour elle un problème beaucoup plus grave, celui de la maternité. Elle a une sœur mariée qui a 19 ans, elle a deux enfants et en attend un troisième; elle en a assez et n'en veut pas davantage. Pour cette jeune fille se posait le problème de ne pas avoir d'enfant tout de suite, cela la préoccupait et elle n'en a pas parlé à son fiancé. Nous en avons discuté ensemble parce que nous nous connaissions bien et qu'elle cherchait une solution. Je lui ai conseillé d'en parler à son fiancé. Mais elle n'osait pas, elle aurait préféré que je le lui dise moi-même. Parfois, les femmes cachent des choses assez anodines à leur mari, pour éviter des explications. Ainsi, une jeune femme sort, emmenée par quelqu'un en voiture. J'étais avec elle et une autre amie. En rentrant, elle m'a dit : "Si on te demande comment nous sommes allées, tu diras "en taxi"... Un autre fait : une jeune femme devait venir avec nous, elle n'est pas venue, mais elle est allée voir sa mère : il ne fallait pas non plus le dire - pour éviter des explications ! Je me suis sentie parfois un peu complice. J'ai l'impression que ce comportement est assez général. "

Est-ce que les jeunes femmes marocaines avec qui vous avez vécu vous ont parlé quelquefois de la polygamie ?

"Je les ai entendu souvent plaisanter à ce sujet dans un ménage, le mari disait qu'il allait prendre une autre femme, là-dessus, la femme répondait qu'elle prendrait un autre mari. Mais j'ai l'impression que si par hasard le mari prenait une deuxième femme, elle serait très malheureuse. Pour la jeune fille que je connais et qui va se marier, c'est pareil : elle estime impensable que son mari prenne une autre épouse. La 'monogamie se répand de plus en plus. Il existe encore passablement d'hommes ayant deux femmes, mais c'est parce que la première n'a pas pu avoir d'enfants. "

NOTES

1. "La promotion féminine au Maroc - L'action des Pouvoirs publics" (document du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports) dans *Notes documentaires du Secrétariat social d'Outre-Mer* (Paris), n° 42, octobre 1962, pp. 42-44.
2. Cf. l'étude de Mme Khadidja Nouacer (avec les références) citée dans *COMPRENDRE*, blanc, n° 58 du 18 mars 1965.
3. Cf. le compte rendu des Journées sociales d'études marocaines (février 1955) dans *Les Cahiers de Faits et Idées* (qui paraissaient autrefois à Rabat), n° 1, 1955, 100 p.
4. *COMPRENDRE*, blanc, n° 12, du 7 mars 1958, "Promotion féminine au Maroc".
5. N° 206 du 15 novembre 1964, pp. 28-29.
6. Dans "*Révolution africaine*" (Alger) du 23 janvier 1965 (n° 104, p. 9) un article titre : "La dot un symbole dénaturé". L'auteur écrit un peu vite que le Coran ne parle pas de dot et que celle-ci n'est pas une loi du droit musulman mais une coutume traditionnelle. Dans les conditions actuelles, lit-on encore, "il peut sembler à certains que la femme soit traitée comme une vulgaire marchandise. Là aussi la loi de l'offre et de la demande jouerait". "Il faut que les jeunes contribuent à faire disparaître ce genre de "symbole"... c'est surtout à la femme qu'incombe le devoir de refuser les calculs de ses parents. Malheureusement la majorité prend en considération les problèmes matériels et acceptent encore de servir d'objet de "transaction". La dot est "l'exagération d'un symbole dénaturé".
7. C'est un des arguments classiques en faveur de la polygamie : Mohammed Ali, "*La pensée de Mahomet*" (Paris, 1949, pp. 186-187) ; Mohammed Hamidullah, "*Le Prophète de l'Islam*" (Paris, 1959, t. II, p. 445), le recteur d'Al Azhar dans "*Akhbar al Youm*" du 11 juin 1955, etc. A la fin de la guerre de l'indépendance en Algérie, on a entendu le même argument de la part d'Algériens et même d'un ministre parlant à Philippeville du sort des veuves de guerre et lançant un appel aux militants pour qu'ils épousent ces veuves de chouhada.

8. *COMPRENDRE*, blanc, n° 47, 15 nov. 1963, "Tradition et modernisme dans une population citadine au Maroc".



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--